

2022-1470
2022-10-25

Naled technique AMVAC
INSECTICIDE

UTILISÉ À DES FINS DE FABRICATION OU DE FORMULATION

LIQUIDE

N° D'HOMOLOGATION 23202

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF:

Naled: (1,2-dibromo-2,2-dichloroéthyle phosphate de diméthyle)..... 94,5 %

D A N G E R

POISON

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

AMVAC CHEMICAL CORPORATION

4695 MacArthur Court, Suite 1200
Newport Beach CA 92660
United States
(888) 462-6822

UNITED AGR I PRODUCTS

R.R. #2, 789 DONNYBROOK DRIVE
DORCHESTER, ONTARIO N0L 1G5
(519) 268-8001

CONTENU NET : 113,56 Litres

MODE D'EMPLOI

Utilisé uniquement pour la fabrication d'un insecticide qui est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

MISES EN GARDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Porter un appareil de protection approuvé pour la respiration, tel qu'un respirateur à cartouche filtrante capable d'enlever le naled. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des bottes en caoutchouc qui résistent aux produits chimiques et des vêtements étanches. Assurer une ventilation suffisante pour garder les concentrations aéroportées de cette matière en dessous de la limite d'exposition stipulée. Se laver à fond avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

Mortel ou toxique s'il est avalé ou absorbé par la peau. ÉVITER tout contact du produit avec la peau et les vêtements. Peut être mortel s'il est inhalé. NE PAS inhaler la pulvérisation ou le brouillard. Corrosif pour les yeux et la peau. NE PAS le laisser venir en contact avec les yeux ou la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau pourrait provoquer une réaction allergique chez certains individus. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Cette matière est toxique pour les poissons, les oiseaux et d'autres animaux sauvages. Elle ne doit jamais atteindre les lacs, les étangs ou les cours d'eau. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Ne pas utiliser ni emmagasiner ce produit à proximité de flammes, d'étincelles ou de surfaces brûlantes. Garder le contenant fermé lorsqu'on ne s'en sert pas.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

EMPÊCHER les effluents contenant ce produit d'atteindre les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la

2022-1470

2022-10-25

bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le naled est un inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on retrouve les maux de tête, la nausée, les étourdissements, la transpiration, la salivation et l'écoulement nasal et oculaire. Dans les cas d'intoxication plus graves, les symptômes peuvent en outre comprendre des contractions musculaires, de la faiblesse, des tremblements, des troubles de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés dès l'apparition des premiers symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau, ni les aliments pour les humains ou les animaux durant l'entreposage du produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement. Garder le pesticide dans son contenant d'origine. Ne jamais mettre le concentré dans des récipients pour aliments ou boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit à proximité d'aliments pour les humains ou les animaux. Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

Les fabricants de ce produit au Canada doivent éliminer les principes actifs superflus et

2022-1470

2022-10-25

les contenants en conformité avec la réglementation municipale ou provinciale. Pour obtenir des renseignements sur le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.